Jean Yves Le Gall

Sanctionné pour l'exemple

Jean-Yves Le Gall, directeur de l'école élémentaire de Notre Dame de Vaulx (4 classes) en Isère, a toujours dit non au fichage des enfants. Il fait partie des 200 directeurs rassemblés au sein du Collectif national de résistance à base élèves (CNRBE) qui ont signé un engagement à ne pas renseigner Base Elèves.

On lui a signifié qu'il perdait son poste de directeur au 1er septembre 2009. C'est la première fois qu'une telle sanction est prononcée à l'encontre d'un directeur à qui le seul et unique reproche qui est fait et la non-saisie de base élèves. Une telle sanction est inacceptable :

NE TOLERONS PAS QUE LA FONCTION DE DIRECTEUR SOIT REDUITE AU VOLET ADMINISTRATIF DE FICHAGE DES ELEVES

NE TOLERONS PAS LA PENALISATION DE TOUTE ACTION REVENDICATIVE

Nous, enseignants, parents d'élève, citoyens n'accepterons pas que Jean Yves Le Gall soit sanctionné au motif qu'il refuse de renseigner ce fichier. Nous demandons qu'il soit rétabli dans sa fonction de directeur d'école.

Nom	Adresse	Signature

Pour rejoindre les 200 membres du Collectif des directeurs(trices) refusant Base élèves:
http://retraitbaseeleves.wordpress.com/refuzniks/
Site du CNRBE: http://retraitbaseeleves.wordpress.com